

Pour une mort digne

J'aime

Tweeter

0

Toula
FOSCOLOS
toula.foscolos@transcontinental.ca



Publié le 29 Novembre 2011
Toula Foscolos 
Le Messenger LaSalle

Sujets : [Société royale du Canada](#) , [National Post](#) , [Suisse](#) , [Belgique](#)

La Société royale du Canada a récemment recommandé que le Code criminel canadien soit amendé de façon à permettre aux patients en phase terminale d'avoir accès au suicide médicalement assisté, soit l'euthanasie. Les Canadiens se sont donc retrouvés, encore une fois, en plein débat. Et la campagne de peur est repartie de plus belle.

Peu de thématiques déclenchent des débats aussi passionnés que l'euthanasie. L'argument le plus commun est celui selon lequel il y a là un risque de dérive qui pourrait mener à une sorte de système qui fait la promotion de la mise à mort de ceux qui représentent un poids pour la société. Les opposants à l'euthanasie associent vite le tout à l'eugénisme, une doctrine qui nous rappelle l'élimination systématique des handicapés et autres «indésirables» chez les Nazis, comme s'il s'agissait de la même chose. C'est là une interprétation que l'on retrouve chez ceux qui n'ont pas d'arguments valables.

La Suisse, la Belgique et la Hollande ont légalisé le suicide assisté. L'État de l'Oregon a adopté une loi semblable en 1997. Depuis l'adoption de la «Death with Dignity Act», aucune preuve n'a été faite quant à quelque abus exercé sur des personnes âgées ou des handicapés. Il existe tout simplement trop de contrôles pour que de tels dérapages se produisent.

Un récent article de Dan Gardner du Ottawa Citizen relatant une étude datant de 2009 de plusieurs scientifiques néerlandais confirme la chose.

Alors où sont les preuves à l'effet que le suicide assisté mène directement à la mise à mort des vieillards et des personnes vulnérables, sans leur consentement ? Elles n'existent tout simplement pas.

Le Code criminel canadien condamne le suicide assisté et prévoit des peines à cet effet pouvant aller jusqu'à 14 ans de prison, malgré le fait que de nombreux sondages indiquent qu'une vaste majorité de Canadiens sont en faveur du droit à mettre un terme à la vie de ceux souffrant de maladies incurables. Je suppose que les condamnations sont reliées à ce qui est considéré comme moralement acceptable; ce qui rejoint les convictions des partisans du mouvement pro-vie, qui considèrent la vie comme un cadeau dont on ne devrait pas disposer délibérément.

Euthanasie signifie littéralement la «bonne mort». Tout comme cela est notre obligation de chercher à jouir de la vie et être heureux, il est parfaitement raisonnable de rechercher une mort qui soit également digne. On peut philosopher comme on veut sur le don de la vie mais en bout de ligne, si vous deviez affronter la mort et une maladie incurable dans d'atroces souffrances, ne souhaiteriez-vous pas y mettre un terme pendant que vous en avez pleinement conscience ? Et ne verriez-vous pas la chose comme un acte de compassion et non pas un crime ? C'est ainsi que je le vois.

La chroniqueuse du National Post, Barbary Kay, affirme que les plus récentes recherches sur les pratiques de l'euthanasie sont rassurantes mais trompeuses et se demande pourquoi on n'essaie pas plutôt d'améliorer la qualité de vie des patients en phase terminale, comme s'il s'agissait là d'un choix à faire.

Il n'y a pas de doute sur le fait que des améliorations doivent être faites quant à la façon que l'on traite les handicapés physiques, les personnes démunies financièrement et celles dépourvues de toute aide gouvernementale. Mais cela ne remet aucunement en question la possibilité d'avoir accès à une mort digne.

Ceux opposés à la mort par compassion au nom du droit inaliénable à la vie sont-ils cependant prêts à aborder l'aspect qualité de vie de la chose ? Avoir accès à une mort honorable devrait être de mise comme celle d'avoir droit à une bonne vie. Et il est grand temps que notre législation soit assez honnête, assez courageuse et – surtout – qu'elle ait assez de compassion pour répondre à une nécessité qui paradoxalement est plus près de la qualité de vie que ce qui existe actuellement.